



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 octobre 2014

Étaient présents : P Guillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, O Memain, J.Places, JM Dellac, , ML Broueilh, , Th Lassalle-Carrere S Ducos, Y Lafon

Absents excusés :

Secrétaire de séance :

1 Compte rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2014

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2 Charges scolaires d'Esterre

Depuis 2005, la commune d'Esterre est en litige avec notre commune, à propos des frais de scolarité dus pour ses enfants scolarisés dans notre école maternelle et primaire. A ce jour, elle n'a réglé que 559 euros par enfant qui est une somme basée sur une moyenne départementale et non sur le coût de revient réel de notre école qui est d'environ 1000 euros par enfant.10739.82

De nombreux courriers sans suite ont été envoyés par Esterre à la précédente équipe municipale d'Esquieze ainsi qu'une demande de règlement de litige à la Préfecture.

Outre le motif du coût pour justifier du non paiement, Esterre a cherché à conserver ses enfants dans son école car celle-ci était déjà menacée de fermeture par manque d'effectif. L'école d'Esterre ayant fermé ses portes depuis 2011, les nouvelles factures ne font plus l'objet de réclamation.

Il s'agit donc de mettre fin à cette polémique qui n'a toujours pas fait l'objet de règlement de solution par les services de la préfecture. Pour ce faire, le maire d'Esterre accepterait de régler 40% de la somme due soit 4295.93 euros.

Cette proposition ayant été acceptée par la commune d'Esterre, le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité de la retenir.

3 Demande de mise en disponibilité d'un agent Florian SOUCAZE

M. Florian SOUCAZE a demandé au maire sa mise en disponibilité pour une période de 6 mois à dater du 17 novembre 2014.

Les règles de gestion des employés de la fonction publique, indiquent que les mises en disponibilité effectuées à la demande du fonctionnaire pour convenances personnelles, sont accordées sous réserve des nécessités de service pour une période de 3 ans maximum renouvelable dans la limite de 10 ans sur l'ensemble de la carrière.

N'ayant pas de raisons particulières pour retenir cet agent, le Maire a accordé la mise en disponibilité pour une période 6 mois à dater du 17 novembre en demandant à l'agent de solder ses congés d'ici là.

Afin de solder également ses heures supplémentaires accumulées depuis l'embauche de cet agent le 01/01/2012, le maire propose de payer ces heures à raison de 25 heures maximum par mois conformément au décret 2002-60 du 14 janvier 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

4 Renouvellement d'un contrat aidé

Le contrat de M.Yannick LORGUEILLEUX, embauché le 22/05/2014 arrivant à échéance le 21/11/2014, le Maire propose de le renouveler pour 6 mois dans les mêmes conditions (aide de l'Etat 90%) pour réaliser les travaux de réfection du bâtiment de la mairie et contribuer à l'exploitation de la station d'épuration et participer au déneigement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

5 Site internet de la commune

La commission municipale composée de O.Memain, S.Ducos et Y.Lafon présente au Conseil la maquette du site pour validation avant mise en ligne.

6 Projet de centre-ville

Le CAUE lors des premiers contacts ayant préconisé de détruire le chalet DDE le maire propose au Conseil de se positionner sur cette proposition.

Après débat, le conseil décide de conserver le "chalet" et de l'équiper en bibliothèque, salle de réunion pour les associations et atelier d'artiste.

7 Fête Inmaculada et St Nicolas

L'Inmaculada pourrait être une nouvelle fête sur la commune qui serait le corollaire de celle du 8 décembre à Lyon où les canuts avaient déposé sur leurs rebords de fenêtre leur lampe à huile en signe de remerciement à la vierge qui les avait sauvés de la peste. A Esquièze, en 1651, après avoir été sauvé d'une épidémie de peste, un notable en avait remercié la vierge en faisant construire une chapelle à l'église. Le jour de l'Inmaculada le 6 décembre, Esquièze pourrait s'illuminer avec des petits lampions posés sur les fenêtres de chaque habitation.

Cette manifestation sera aussi l'occasion de fêter la venue des espagnols qui viennent à cette occasion acheter leurs forfaits de ski.

Les commerces resteraient ouverts jusqu'à 20h30, le comité des fêtes proposerait des marrons chauds et du vin chaud et l'APE ferait défiler les enfants avec des lampions.

Quant à la fête d'Esquièze, la St Nicolas, une messe sera dite à l'église à 11h le dimanche 7 et un apéritif offert à la mairie à 12h.

8 Travaux sur réseau d'eau potable entre camping et station d'épuration

Il a été constaté que le débit d'eau potable en aval du camping international était trop faible. Il s'agit probablement de fuites sur l'ancien réseau. Pour y remédier, le Maire propose de refaire le réseau entre le camping et la station d'épuration.

Des devis ont été demandés à trois entreprises :

SADE devis : 23 632.56 TTC

SOAREZ devis : 12 330.00 TTC

ACCHINI devis : 26 031.60 TTC

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'entreprise SOAREZ

9 Plan Communal de Sauvegarde

Sous le pilotage de Ch Baa Puyoulet, le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois et présente le point d'avancement des travaux. Il est rappelé que le plan aurait dû être élaboré pour le 27 nov 2014 cf lettre préfecture. Compte tenu de l'importance du travail et du retard pris, un avant-projet pourrait être présenté à la sous-préfecture courant décembre.

10 Abattoir

En réunion du SIVOM du Pays Toy le 20 oct dernier, les élus ont décidé de signer un compromis de vente pour le terrain sur Sassis pour un montant de 280 000 euros.(l'autre terrain sur Saligos le long du Gave nécessitant trop d'aménagements).

Ce compromis sera valable pour un an durant lequel une étude devra être faite pour consulter les éleveurs, les bouchers, les communautés de communes voisines et autres partenaires potentiels. Le projet final sera validé en fonction des conclusions de cette étude.

11. Décision modificative budget eau

Compte tenu d'annulations de factures d'eau sur les exercices antérieures, il est nécessaire de provisionner le compte 673 pour un montant de 600 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition.

12 Divers

- Dispositif acoustique dans la salle municipale constitué de panneaux absorbants le son. Devis de la société TEXAA pour 5592.00 TTC. D'autres devis devront être établis.
- Commémoration du 11 novembre 1918 : la cérémonie débutera à 10h au monument aux morts.
- Radars pédagogiques : le conseil Général accorde à la commune une subvention de 4296 euros pour l'achat de 2 radars pédagogiques qui seront installés sur la D921.

La séance est clôturée à 21h45.